

Pénal des affaires : le changement de génération est en marche

Le classement d'Option Droit & Affaires en droit pénal des affaires et en matière de sanctions AMF reflète cette année une nouvelle tendance : la montée en gamme de la génération des quadras et jeunes quinquas. Un passage de génération est amorcé chez les pénalistes. Preuve en est, de nouvelles têtes émergent parmi les références des directeurs juridiques : Emmanuel Daoud, associé du cabinet **Vigo**, Philippe Goossens, associé du cabinet **Altana**, ou encore Kami Haeri, associé du cabinet **August & Debouzy**. La matière pénale étant par principe très intuitu personae, ce sont plus les noms des avocats que ceux de leurs cabinets respectifs qui sont visés par les commentaires des clients. Chez **LexCase** par exemple, à la question : «Comment et sur quels critères votre choix s'est-il porté sur ce cabinet ?», l'un des clients interrogé par la rédaction explique : «Prioritairement et essentiellement sur un premier contact humain attentif et chaleureux, une analyse du premier dossier emprunte d'empathie, de technicité, de réalisme et de prudence et depuis, une omniprésence et une disponibilité sans faille m'ont convaincu que le choix de Nicolas Keramidas (et plus largement de LexCase) avait été le bon.»

Les grands cabinets se renforcent en pénal

Les cabinets sont donc à la recherche de profil de ce type : jeunes, fins techniciens, bons orateurs, sympathiques et surtout attentifs aux clients. Des perles rares que plusieurs structures auront réussi à déloger durant les 12 derniers mois. **Heenan Blaikie**, notamment, a été rejoint en début d'année par Sophie Scemla, que ses clients qualifient de «remarquable pénaliste en droit des affaires». Elle a en effet effectué une partie de sa carrière chez Orrick Rambaud Martel, où elle a été formée par le grand Jean-Pierre Martel.

Le cabinet **White & Case**, qui avait fusionné en

septembre 2010 avec la boutique de Michel Beaussier, a accueilli en février dernier Ludovic Malgrain, en provenance du cabinet Salans. Parti avec ses dossiers sous le bras, il apporte notamment à la firme américaine des dossiers de crash aériens.

L'équipe de **Jeantet Associés** a pour sa part été rejointe par Sylvie Le Damany, en avril 2011, en provenance de **Landwell**. Elle présente une expertise intéressante en matière de gestion des risques pénaux et éthiques. Une pratique de plus en plus recherchée par les dirigeants d'entreprises cotées et non cotées et qui devrait connaître une forte expansion dans les prochains mois face à la recrudescence de réglementations auxquelles sont soumis les groupes internationaux en la matière.

Plusieurs ouvertures de boutiques

D'autres associés ont pris le pari de l'intuitu personae et ont décidé de quitter le cabinet dans lequel ils exerçaient depuis plusieurs années, pour fonder leur propre boutique. **Mario-Pierre Stasi**, par exemple, qui a récemment quitté le cabinet Stasi Chatain & Associés pour se mettre à son compte.

Julien Visconti et Benjamin Grundler, anciens collaborateurs du cabinet Metzner & Associé (Julien Visconti étant également un ancien trader en banque), ont fondé en septembre dernier leur propre boutique : **Visconti & Grundler**. Ils interviennent avec entrain en droit pénal des affaires, ainsi qu'en contentieux AMF et financier.

Enfin, on notera le départ d'**Alexis Werl** et **Francis Teitgen** de Weil Gotshal & Manges pour monter leur boutique éponyme en octobre dernier. La pratique pénale de la firme américaine est poursuivie par le discret mais non moins talentueux Bernard Casanova.■■■

Ondine Delaunay



Eric Dezeuze



Olivier Baratelli



Thierry Marembert



Jean Veil



Olivier Metzner